



**Processus des négociations intergouvernementales du CSA sur les directives volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**  
**Session de mars**

**Dr. Gregory Myers, Président du groupe de travail à composition non limitée – DV**

5 février 2012

Cette lettre sur le processus est destinée à informer les membres et participants sur les derniers développements de la préparation à la prochaine série de négociations sur les directives volontaires, qui se tiendra à Rome, du 5 au 9 mars 2012. Elle doit être lue en relation avec ma communication du 12 décembre 2011.

Le secrétariat de la FAO a pris les dispositions nécessaires pour assurer l'interprétation de toutes les sessions plénières (matin, après-midi et soir) ainsi que des sessions du matin et de l'après-midi du Groupe d'harmonisation linguistique (GHL). Comme pour les réunions précédentes, chaque session durera trois heures. Notre première session débutera à 10h00 précises lundi matin à la Salle Rouge. Si les négociations se prolongent d'une journée, l'interprétation pourrait être assurée le samedi, pour deux des sessions.

La première séance plénière du lundi matin sera consacrée à l'examen des paragraphes en suspens, qui ont été envoyés aux Amis du Président (AdP) et qui n'ont pas été traités ni résolus en plénière au cours de notre dernière négociation. Il s'agit des paragraphes suivants:

- Paragraphe 8.3
- Paragraphe 9.4
- Paragraphe 11.2
- Paragraphe 19.1, et
- Section 23 (inclusivement).

Le président travaillera avec les AdP et le secrétariat, à Rome, la semaine précédant les négociations, afin de trouver un accord sur chacun des paragraphes en suspens et préparer une communication pour la première séance plénière. Nous nous efforcerons de trouver un consensus sur ces paragraphes au cours de la session du matin.

Une fois cette question résolue, la plénière se poursuivra là où nous en sommes restés au mois d'Octobre, avec le paragraphe 4.9 et nous poursuivrons jusqu'à la fin du document. Avant de conclure la session du matin, nous aurons également une brève communication du GHL sur l'avancement des travaux qu'il a entrepris sur les annexes, entre octobre et février.

Le GHL ne se réunira pas au cours de la matinée du 5 mars. Sa réunion se tiendra en session parallèle au cours de l'après-midi du 5 mars, dans la *German Room* (C 269).

Comme pour les réunions de juillet et d'octobre, la négociation intergouvernementale suivra les règles établies après la réforme du CSA et mises en œuvre par le groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur les directives volontaires. L'Ambassadeur Yaya A.O. Olaniran procédera à l'ouverture et à la clôture de la négociation intergouvernementale et les négociations seront facilitées par le président du GTCNL, le Dr. Gregory Myers, assisté, comme dans les sessions précédentes, par la représentante du président, Mme Elisabeth Kvitashvili.

Le président rappelle aux membres et participants les principes qui ont été établies d'un commun accord au cours des sessions précédentes:

- Le président ne rouvrira pas la discussion sur les paragraphes sur lesquels un accord a déjà été conclu et qui ont été finalisés.
- Eviter tout langage répétitif ou redondant.
- Se garder de forger de nouvelles définitions pour des termes qui ont déjà été définis sur des bases techniques reconnues .

La négociation travaillera aux <<modifications consolidées de la première version des directives volontaires... 12-15 juillet et 10-15 octobre 2011 >> , produite par le secrétariat et disponible sur le site du CSA (<http://www.fao.org/cfs/cfs-home/land-tenure/en/>) dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Le président du GTCNL invite instamment les participants et les membres à réviser les « modifications consolidées de la première version », mises en ligne sur le site du CSA avant les négociations du mois de mars et à prendre note du fait qu'environ 50 paragraphes restent à négocier, ainsi que les annexes. Toutes les délégations sont invitées à se présenter avec des instructions et un mandat clairs, afin de parvenir à la finalisation des directives volontaires. Elles sont par ailleurs encouragées à travailler avec les présidents régionaux.

Je voudrais enfin réaffirmer l'importance historique de la conclusion de ces négociations. Il s'agit d'une étape importante pour l'amélioration des conditions de vie et des moyens d'existence de tous ceux que nous nous efforçons d'aider, partout dans le monde.

Meilleur souvenir,



Gregory Myers  
Président

Groupe de travail à composition non limitée des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale